

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 63 (1975)

Heft: 4

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274103>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève

Le Centre de liaison des associations féminines genevoises a tenu son assemblée de déléguées le lundi 17 mars dernier.

A l'ordre du jour : les rapports d'activité et de la trésorière, et l'élection de quatre nouveaux membres du comité :

Mme Alice REYMOND, de l'Association des Dames de Morges ;

Mme Edith PERRON, de l'Union féminine Coop de Genève ;

Mme Jeanne BERNER, du Groupe radical féminin de Genève ;

Mme Catherine SCHERZ, de l'Union des Paysannes de Genève, qui furent élues à l'unanimité.

Le renouvellement du mandat de la présidente actuelle, Mme Renée Chambon-Juod, fut également voté avec enthousiasme.

Enfin, le comité proposa à la ratification de ses membres, les candidatures suivantes :

Le Groupe Rencontre et Réflexion, représenté par Mme Douce Bungener, membre du bureau chargé des relations extérieures

Mme Jeannine de BOCCARD ;

Mme Ursula STOCKER ;

Mme Joan BALLANDAS ;

Mme Jeanne HENRIOD.

Rencontre importante et qui mit l'accent sur la participation active de la femme à la vie de la communauté.

Unions chrétiennes féminines du canton de Vaud

Les Unions chrétiennes féminines vaudoises se sont donné une nouvelle présidente au cours de leur Assemblée des déléguées du 8 mars 1975, au « Caillard », à Lausanne. En effet, Mme Marianna Keller-Wille, présidente des UCF vaudoises durant douze ans, arrivant au terme de son mandat, a été remplacée par Mme Sylvie Deloesser, également théologienne, femme du pasteur de St-Cerges. Au cours de cette assemblée, ouverte par une médiation de M. J.-Cl. Verrey, pasteur et conseiller syndical, les déléguées ont encore pris congé de leur trésorière, Mme Nelly Baatard, arrivée, elle aussi, au terme de son mandat de douze ans ;

elles ont été les membres du comité cantonal, dont deux nouveaux : Mmes J. Richard, de Morges, et L. Droz, de Vullorbe, et une suppléante, Mme Lienhard, de Morges. Le budget de plus de fr. 80 000.— a été adopté non sans que chacun s'engage à faire un gros effort financier pour couvrir les quelque fr. 12 000.— de déficit prévu.

Pour terminer, les participantes, une centaine, ont entendu des rapports sur l'activité des trois branches ; si le nombre des sections cadettes est en baisse, il s'avère, par contre, que les branches jeunes femmes et aînées touchent par leurs activités un nombre toujours plus élevé de personnes.

In Memoriam

MARGUERITE NOBS

(1891 - 1974)

Diplômée des Ecoles sociales de New York et de Genève, Marguerite Nobs aurait pu, comme tant d'autres, se consacrer aux plus démunis. Cependant, les circonstances l'amèneront à mettre son intelligence, son dynamisme, son courage et sa persévérance au service de la paix dans le monde.

L'Union mondiale de la Femme pour la Concorde internationale (UMFCI) avait été fondée en 1915, à Genève, par une Américaine d'origine, Mme C. Guthrie d'Arcis, en collaboration avec plusieurs femmes engagées dans d'autres mouvements féministes pour la plupart. L'apport et le soutien de l'American Women's Party et de l'Alliance internationale des Femmes pour le Suffrage féminin lui assura un rayonnement considérable.

Parmi les activités de l'UMFCI, citons ses publications, expositions, l'accueil aux étudiants étrangers, enfin la « Journée de la Bonne Volonté » dont le journal annuel était édité, dans sa version française, par le bureau de Genève. Marguerite Nobs se rallia à l'UMFCI en 1927 et en mena la baraque jusqu'en 1958, date à laquelle

l'Union s'effaça au profit de la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies.

1915-1958, période de sang et de feu, de violence, de guerre, de destruction, de révolution... Il n'y a pas de place pour la paix, ni pour la concorde, ni pour la sécurité. Et pourtant, l'Union survit. Sous la direction de Marguerite Nobs, secrétaire générale, elle s'adapte aux circonstances et aux nécessités du moment. Ainsi, pendant la deuxième guerre mondiale, elle accueille les réfugiés, organise des vestiaires, prévoit — à la demande du Département militaire — l'évacuation de la population genevoise. Elle n'organise pas moins de 70 séances d'étude sur la situation internationale.

Quoique submergée par les devoirs humanitaires de l'époque, Marguerite Nobs ne perd jamais de vue l'objectif principal : «...déraciner les causes de la guerre... est une contribution morale de beaucoup plus de valeur» écrit-elle.

En 1960, elle publie une brochure intitulée « Etapes vers la paix » où elle



raconte la lutte de l'Union contre vents et marées, laissant dans l'ombre par modestie, le rôle qu'elle y a joué. Mais d'autres estiment à sa juste valeur la contribution de la secrétaire générale de l'UMFCI à la cause de la paix : en 1961, la Fondation Carnegie lui attribue le Prix de la Paix Wateler!

Feministe convaincue, Marguerite Nobs voulait éveiller, dans la conscience des femmes, le sens de leur responsabilité personnelle sur le plan politique, condition d'un acheminement vers la paix dans le monde. C'est pourquoi l'introduction du suffrage féminin la remplit de joie : une étape était franchie dans l'accomplissement du but qu'elle avait fixé à sa vie.

AVORTEMENT

Conseil National, session mars 1975 à la carte : peur, hypocrisie, intolérance !

Vingt heures de débats ont démontré l'injustice d'une loi arbitraire, impulsive à empêcher quelque 50 000 avortements illégaux en Suisse chaque année... et pourtant le Conseil national, par son vote négatif, a maintenu le statu quo : les conseillers nationaux socialistes Arthur Villard et Jean Ziegler furent seuls, sur 149 députés, à voter l'initiative pour dériminaliser l'avortement. Par 90 voix contre 82 et 12 abstentions, le Conseil national a rejeté le projet de réforme soigneusement élaboré par les experts (payés), puis le Conseil fédéral, puis la Commission du Conseil national.

Pendant la session, hypocritement, la majorité des députés ont étudié les vrais problèmes : la décriminalisation, le FAIT de l'avortement clandestin avec ses abus et ses dangers, l'infraction en rigueur et en clémence de la loi (condamnant les femmes privées de relations et d'argent), la vie catastrophique des enfants non désirés, la culpabilisation des femmes refusant l'acte sexuel-reproducteur, leur mise sous tutelle les empêchant de choisir leurs propres maternités. Ceux qui parlent le plus haut au nom de leur conscience sont les plus acharnés à retirer à autrui toute liberté d'opinion ! L'exemple a été donné par le conseiller fédéral Furgler qui, en appela, pour justifier son désistement, à la conscience qu'il refuse aux femmes...

Ainsi, en mars 1975, alors que les pays voisins évolués libéralisent l'avortement, le Parlement helvétique rejette la solution des délais. Seule l'interruption de grossesse pour des motifs « médicaux » reste autorisée dans les six cantons dits « libéraux »... et deci alors qu'il n'existe en Suisse que 16 centres de planning familial (6 en Suisse romande), dont la majorité est plus dissuasive et moralisatrice que soucieuse d'éducation sexuelle et contraceptive !

« Mais à quoi ils servent les parlementaires ? Même pas capables de faire une loi », entendaient-on dans les tribunes. Tandis que dans l'arène, « Oui à la Vie » (président : l'ancien conseiller fédéral R. Bonvin), distribuait ses dépliants illustrés de fœtus sanglants, présentés par le professeur König, « au nom des médecins ». Ce qui suscita tout de même la protestation officielle de Gertrude Girard-Monet et des docteurs Gautier et Forel. L'incident se déroula sur fond d'interventions engluées dans le formalisme (heureux père de 12 enfants),

l'hypocrisie (layettes et cure d'âme (sic)), message fédéral page 75), l'intolérance, le « gnan-gnan » décerné par M. Baechtold à Mme Tissières qui lui reprochait ses « effets de manches » parce qu'il dénonçait « les consignes de l'Eglise » et « un retour de trente-cinq ans en arrière qui amènerait des affrontements populaires ». Inexactitudes à la carte : par exemple Mme Spreng dénonce 15 % de femmes stériles après un avortement, les docteurs Gautier et Forel avancent une proportion de 2 à 4 %. J'en passe... La peur est mauvaise conseillère ! Cédant aux pressions des cantons cléricaux, tablant sur les prochaines élections, la majorité des conseillers nationaux (moins les exceptions qui confirment la règle) ont éludé leurs responsabilités, bafoué les femmes et les enfants en refusant de mettre fin à une situation intolérable. Pourtant, lequel de ces hommes n'a-t-il pas eu dans son entourage un problème d'avortement ? nous demandions-nous avec le docteur Forel, qui conclut : « Ne cédez pas à la tentation de faire une loi que les riches pourraient tourner et que les pauvres devraient subir. »

Après ce vote négatif, diverses associations féminines protestèrent, se mobilisèrent, contestèrent. Le parti socialiste envisagerait le lancement d'une initiative pour les délais si aucun contre-projet fédéral n'était annoncé (ce qui est à prévoir, car en juin, aux Etats, peut-on espérer une position moins réactionnaire qu'au National?). Quant à l'USPDA, elles se proposent de battre Machiavel avec ses propres armes ! Nous poursuivrons la lutte, sous toutes ses formes, et sans perdre de temps. Car pendant que les députés « commissionnent », des dizaines de milliers de femmes font du tourisme gynécologique, sombrent dans la panique. L'USPDA a conscience que dans l'impassé où nous ont conduits les ca-

lrioles des partis confessionnels, certains partis demeurent sur leur faim. L'initiative pour dériminaliser l'avortement ira donc de toute façon devant le peuple, sans que, cependant, soit exclue une solution de rechange.

Pour conclure sur la « note positive » demandée par « Femmes Suisses », je n'en vois qu'une : Cette débandade parlementaire a, sans le vouloir, fait avancer le problème en montrant une piste parallèle. Nous vous préciserons laquelle dans très peu de temps, mais d'ores et déjà, nous pouvons annoncer l'organisation d'un comité de soutien pour une deuxième initiative.

Simone Hawert,

André Marcel nous rappelle une phrase de Louis Veilliot, le grand journaliste catholique, qu'il serait bon d'avoir à la mémoire ; je parle pour nous et nos conseillers nationaux.

« Je vous demande la tolérance au nom de vos principes, mais je vous la refuse au nom des miens ». B. W.

Pour introduire un débat sur l'avortement :

L'USPDA, groupe de Biel, a réalisé un documentaire sans prétentions artistiques, basé sur le témoignage de femmes suisses, de situations sociales et d'âges différents, dont le seul point commun est d'avoir avorté. Le groupe de Biel estime qu'il est grand temps que les femmes s'expriment enfin librement sur ce sujet, qu'elles ne soient plus dépendantes de décisions prises à leur insu par des hommes, des politiciens.

Ce film, en vidéo-cassette noir-blanc peut être passé sur n'importe quel téléviseur ; il dure une trentaine de minutes. S'adresser à Mme Claudine Blanchard, 3348 BALLMOOS (tél. 031-88 10 50).

Il existe aussi une version en allemand.

AVORTEMENT: LES ETAPES

(Petit lexique préliminaire des abréviations : CP : code pénal ; CST : constitution ; IG : interruption de grossesse ; CN : Conseil national ; CF : Conseil fédéral.)

1919 : A Bâle, une « Lex Welti » (accepté en première lecture par le Grand Conseil, puis rejeté) proposait de reconnaître comme légale une IG, faite par un médecin, dans les trois premiers mois de la grossesse.

1937 : Unification du CP, après trente ans de discussions.

1942 : Entrée en vigueur dudit CP (donc des quatre articles que l'on sait).

1971 : En septembre : Une commission d'experts est nommée pour le réviser.

En décembre : Dépôt de l'initiative populaire (pour un art. 65 bis CST : « Il ne pourra être prononcé de condamnation pour IG », plus l'initiative cantonale neuchâteloise (pour l'abrogation des articles 118 à 121 CP).

1973, au printemps : Fin des travaux de la commission d'experts qui proposent trois solutions : No 1 et No 2 : restrictives, No 3 : libérale (dite du « délai »).

10 juillet : Lettre du conseiller fédéral Furgler aux partis et associations devant se prononcer sur les trois projets (procédure de consultation). M. Furgler choisit le No 1.

Décembre : Le CF demande un an de plus pour se prononcer.

1974, fin de l'année : Message du CF : il choisit le No 2, M. Furgler se dessaisit du problème.

1975 : La Commission du CN est partagée : la minorité propose une

solution apparentée au No 1, la majorité propose une solution libérale : No 3.

4, 5, 6 mars : Longs débats au CN. Nombreux votes.

1. Entrée en matière, acceptée par 133 voix contre 41 ;

2. Rejet de l'initiative populaire par 141 voix contre 2 ;

3. Proposition Bonnard d'un retour au « cantonalisme », rejetée par 117 voix contre 21 ;

4. Choix entre la proposition du CF (No 2) et celle de la minorité de la commission du CN (No 1) : 100 contre 88 ;

5. Choix entre la proposition du CF (No 2) et celle de la majorité de la commission du CN (No 3) : 41 contre 34 ;

6. La loi proposée est donc assortie de la solution du délai. Elle est rejetée par 90 voix contre 82.

Résultat : Statu quo ! On a refusé aux femmes le droit d'être responsables.

Y a-t-il un progrès quelconque depuis 1919 ? NON.

(Rendons hommage au M. Welti, de Bâle, qui, en 1919, avait déjà eu l'idée du « délai »).

Il ne faut cependant pas se laisser abattre. Nous savons démontrer que nous détestons l'avortement tout autant que les plus acharnés défenseurs de la répression, mais que nous voulons pouvoir décider, en toute responsabilité, en toute liberté, la morale à laquelle nous voulons croire, et non celle que l'Etat, celle que des hommes (en majorité) veulent nous imposer.

Simone Chapuis.

Lydia Daïnow
GENEVE

INSTITUT DE BEAUTÉ

Des soins de beauté individualisés avec les produits

LYDIA DAÏNOW

17, r. Pierre-Fatio Tél. 35 30 31

CHUARD & FRANCOZ

Décoration TISSUS

GENEVE

Tél. 59 11 71